

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

À 19 heures à la salle des fêtes de Thizy

L'an Deux Mille Vingt et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Colette DARPIN, Cédric CHALON, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Bernard PEILLON, Jacqueline BERTHIER, Alain COTTIN, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Mireille DELALANDE, Jean DEMURGER, Gabriel DEZAYE, Jean-Luc FRANCOIS, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Christelle FABRE, Magali CHERPIN, Aurélie CHUZEVILLE, Alexandre BOUDOT, Edouard BOST, Bénédicte CHIROL, Mohamed HADJAB, Ludovic CHERPIN
Absents excusés : Anne REYBAUT pouvoir à Ludovic CHERPIN
Secrétaire de séance : Mohamed HADJAB

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2020, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

↳ Ouverture de crédits 2021

Afin d'assurer la continuité du service public sur la période de janvier à mars 2021, préalable au vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à certaines ouvertures de crédits sur la section d'investissement du budget 2021, tel que le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

↳ Budget annexe commerces :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| CREDITS OUVERTS EN 2020 | 34 684,74 € |
| DEPENSES EN 2020 MAXIMALES AUTORISEES | 8 671,19 € |

| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------|------------------|--------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|
| N° OP | LIBELLE OPERATION | BP 2020 PROPOSITION | NOUVEAUX CREDITS | Crédits ouverts sur 2020 | FONCTION | ARTICLES BUDGETAIRES | AUTORISATIONS DE DEPENSES EN 2021 |
| 103 | Commerce MULTI SERVICE | 34 684,74 € | - € | 34 684,74 € | 020 | 21318 | 8 000,00 € |
| | TOTAL DES OPERATIONS | 34 684,74 € | - € | 34 684,74 € | | | 8 000,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | | | | | | | 8 000,00 € |

| | | | | | |
|--|--|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--|
| CREDITS OUVERTS EN 2020 | | | | | 4 224 772,41 € |
| DEPENSES EN 2021 MAXIMALES AUTORISEES | | | | | 1 056 193,10 € |
| CHAP | LIBELLE CH | Crédits ouverts sur 2020 | 1/4 autorisation 2021 | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 90 600,00 € | | | 25 000,00 € |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| N° OP | LIBELLE OPERATION | Crédits ouverts sur 2020 | FONCTION | ARTICLES BUDGETAIRES | AUTORISATIONS DE DEPENSES EN 2021 |
| 101 | Bâtiments administratifs | 16 433,99 € | 020 | 21311 | 20 000,00 € |
| 102 | Domaine privé et salles municipales | 58 116,95 € | 020 | 21318 | 60 000,00 € |
| 103 | Locaux services techniques et espaces verts | 13 200,00 € | 020 | 21318 | 10 000,00 € |
| 104 | Bâtiments scolaires | 66 505,09 € | 212 | 21312 | 50 000,00 € |
| 105 | Bâtiments équipements et installations sportives | 77 441,46 € | 820 | 21318 | 50 000,00 € |
| 106 | Bâtiments culturels | 51 420,40 € | 324 | 21318 | 60 000,00 € |
| 107 | Eglises et chapelles | 20 929,07 € | 020 | 21318 | 20 000,00 € |
| 108 | Cimetières | 5 500,00 € | 026 | 21316 | 10 000,00 € |
| 109 | Matériel, mobilier, logiciels et œuvres d'art | 187 717,84 € | 020 | 2188 | 150 000,00 € |
| 110 | Acquisitions immobilières | 150 000,00 € | 71 | 2111 | 150 000,00 € |
| 111 | Travaux de sécurité | 24 567,06 € | 824 | 2151 | 30 000,00 € |
| 112 | Travaux de mise aux normes | 62 456,00 € | 020 | 2313 | 50 000,00 € |
| 114 | Opérations d'urbanisme | 50 091,01 € | 01 | 202 | |
| 120 | Centre socio-culturel, maison des associations | - € | 71 | 2313 | 50 000,00 € |
| 122 | Construction salle d'animation de Marnand | 660,00 € | 020 | | - € |
| 123 | Requalification du centre bourg | 442 350,54 € | 824 | 2312 | |
| 124 | Voirie | 241 385,91 € | 822 | 2151 | 100 000,00 € |
| 128 | Foyer résidence seniors | 2 232 490,29 € | 61 | 2313 | |
| 129 | Chantier démonstrateur | - € | 01 | 2031 | |
| 130 | Cuisine centrale -terralim | 29 806,80 € | 020 | 2031 | |
| 131 | Aire de Jeux | 3 100,00 € | 414 | 2128 | 10 000,00 € |
| 132 | Offre de santé | 350 000,00 € | 510 | 2313 | |
| 133 | Local jeunes | 78 000,00 € | | | 100 000,00 € |
| | TOTAL DES OPERATIONS | 4 134 172,41 € | | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | | | | | 945 000,00 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et du budget annexe « Commerces Mardore » 2021, selon la répartition présentée ci-dessus.

↳ Tarifs communaux 2021

La commune de Thizy les Bourgs propose diverses prestations municipales telles que la location de salles ou de matériels, location d'emplacement au camping municipal, mais également la vente et le renouvellement des concessions funéraires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de l'application des participations et des tarifs communaux conformément à l'état annexé à la présente délibération, **précise** que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2021, **précise** que cette liste remplace et annule les différents tarifs précédemment instaurés.

↳ Subvention exceptionnelle à l'association « TENNIS CLUB THIZY – BOURG DE THIZY »

L'association « TENNIS CLUB DE THIZY – BOURG DE THIZY » a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

La subvention de fonctionnement attribuée aux associations a été réduite de 50 % pour l'année 2020 en raison des événements liés au COVID-19, votée lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

L'association « TENNIS CLUB DE THIZY – BOURG DE THIZY » est la seule association à caractère sportif et culturel qui fait appel à un professeur salarié. Elle a fait part à la commune de ses difficultés financières notamment à rémunérer ce professeur, qui, au moment du déconfinement, a réalisé un travail important auprès des jeunes pour une reprise de l'activité sportive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **attribue** une subvention de 300 € à l'association TENNIS CLUB DE THIZY – BOURG DE THIZY, **dit** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020, chapitre 65, nature, 6574, fonction 025.

🏠 Aides à l'habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique. Le conseil municipal est invité à délibérer afin de prendre acte des dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

🏠 Opération « Ravalement de façades »

| Bénéficiaire | Adresse | Montants des travaux TTC | Statut et type d'aide | Surface en m ² | Montant au m ² | Aide COR | Aide Comm. | Subv. Totale |
|----------------|------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|----------|--------------------------------------|--------------|
| DEBLANGEY Paul | 69240 THIZY LES BOURGS | 12 529,00 € | Occupant | 134 m ² | 7 € | 938 € | 938 € Périmètre de revitalisation | 1 876 € |

🏠 Opération « Revitalisation des centres-bourgs »

| Bénéficiaire | Adresse | Montants des travaux TTC | Statut et type d'aide | Travaux | Aide ANAH | Départ | Aide COR | Aide Comm. | Subv. Région Bonus CAR | Subv. Totale |
|--------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|-----------|--------|----------|-------------------------------------|------------------------|--------------|
| BARNET Jean-Claude | 69240 THIZY LES BOURGS | 53 802,90 € | Occupant Rénovation énergétique | Isolation des combles ouate de cellulose ITE polystyrène Chaudière à granulés bois avec eau chaude sanitaire | 19 000 € | 500 € | 5 062 € | 2 531 € Périmètre de dévelop. | 750 € | 27 843 € |
| HADDAD Arafî | 69240 THIZY LES BOURGS | 28 488,94 € | Occupant Rénovation énergétique | Isolation des combles laine de verre Isolation des murs laine de verre Isolation plancher bas laine de verre Menuiseries PVC Poêle à bois | 17 502 € | 500 € | 300 € | 150 € Périmètre de dévelop | | 18 452 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'attribution des aides au titre des opérations « Ravalement de façades », « Revitalisation des centres-bourgs » pour les personnes non éligibles au PIG, comme précisée ci-dessus.

↳ Amendes de police – Répartition 2020 du produit 2019 des amendes de police relatives à la sécurité routière

Dans le cadre de la répartition du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière, il est rappelé la délibération en date du 12 décembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Conseil Départemental, pour les travaux suivants :

- Création d'une chicane - Rue Gambetta sur la RD 504 – Commune déléguée de Thizy
- Aménagement de la traversée du Centre Bourg de la commune déléguée de Mardore

Par courrier en date du 12 octobre dernier, Madame et Monsieur les conseillers départementaux du canton Thizy les Bourgs nous informent que la somme de 70 000,00 € a été allouée à notre collectivité pour ces projets.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **confirme** la réalisation des travaux relatif à la création d'une chicane - Rue Gambetta sur la RD 504 et à l'aménagement de la traversée du Centre Bourg de la commune déléguée de Mardore, **accepte** la décision rendue en date du 9 octobre 2020 concernant l'attribution de la somme de 70 000,00 euros pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

↳ Règlements des salles municipales et sportives

Les salles municipales polyvalentes ou à vocations sportives sont régulièrement utilisées dans le cadre de conventions. Afin d'assurer la sécurité et la bonne utilisation des lieux, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les règlements ci-joints. Ceux-ci seront affichés dans les ERP et joints aux conventions de location ou de mise à disposition, tout manquement à ces règlements sera passible de sanctions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les règlements des salles municipales et sportives.

↳ Bourse au permis – adaptation du règlement

La délibération du 9 avril 2018 instituant une « Bourse au permis de conduire » pour les jeunes de 15 à 20 ans, approuve le versement d'une bourse de 250 € favorisant l'accès au permis de conduire pour les jeunes habitants de Thizy les Bourgs, âgés de 15 à 20 ans. Cette bourse, versée directement à l'auto-école, est conditionnée à la réussite de l'examen théorique et à la réalisation d'une mission d'intérêt général de 20h00 minimum auprès d'une association.

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles et des difficultés pour les associations d'accueillir les jeunes, il est proposé de verser directement la bourse auprès des jeunes ayant réussi l'examen théorique du permis de conduire et n'étant pas en mesure de réaliser pour le moment leur mission d'intérêt général.

Les jeunes concernés devront justifier la réalisation de mission dans un délai d'un an à compter du versement de la bourse, en cas de manquement à cette obligation, la somme induit perçue devra être remboursée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la modification des conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire, **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

↳ Groupement de commandes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 concernant la constitution des groupements de commandes ;

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de communes membres de cette intercommunalité de constituer un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale ;

Considérant qu'il est envisagé une durée d'un an, reconductible trois fois pour un an, pour le marché ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du marché ;

Considérant que chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne ;

Considérant que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur et donc celle de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le principe de la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et des communes membres de cette intercommunalité, **décide** d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces qui s'y rapportent, **décide** de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la convention de groupement de commandes, **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

↳ Convention 2021 avec la Fondation « 30 millions d'Amis »

La Commune mène actuellement une campagne active pour la stérilisation des chats errants afin que ces populations ne deviennent pas des nuisances pour les habitants de THIZY LES BOURGS.

Cette action est menée en coopération avec l'association locale « 4 pattes en détresse », la Fondation « 30 Millions d'Amis » et le clinique vétérinaire VAN PARYS.

Bilan 2020 (au 13/11/2020) :

- 35 interventions prévues pour 2020
- 11 Bons de missions déclenchés ;
- 22 chats capturés, stérilisés et identifiés au nom de 30 M d'amis ;
- 13 chats restent à capturer et à stériliser en 2020.

Rappel de la procédure :

Pour déclencher un BON DE MISSION, signaler par écrit un chat errant à stériliser à la mairie.

Pour que le Bon de mission soit validé, il faut que le chat soit sans propriétaire, et non nourrit ni soigné par la population.

La Capture est assurée par l'association « 4 Pattes en détresse ».

Stérilisation et identification réalisée par le Clinique vétérinaire VANPARYS à THIZY LES BOURGS.

Les animaux sont ensuite relâchés sur leurs lieux de capture.

NB : les animaux sauvages ne doivent pas être soignés. En effet, cet acte rend la capture trop difficile des chats errants.

Cette procédure est indispensable pour que ceci soit pris en charge par la Fondation 30 Millions d'amis.

Pour 2021, la Fondation propose de continuer le partenariat en conservant le principe de 2020 : la Commune doit lui avancer 50 % des frais à engager pour l'année.

Les montants maximums sur lesquels la Fondation peut s'engager sont de :

- 70 € par intervention comprenant stérilisation et tatouage

Après études des besoins avec l'association « 4 Pattes en détresse », il serait opportun de laisser le nombre des interventions à 35 pour 2021 à THIZY LES BOURGS.

Pour rappel, au-delà des 35 stérilisations, la Commune ne prendra plus en charge.

Aussi, pour pallier les besoins exceptionnels de soins (ex : traitement de leucose-PIF) ou euthanasie, notamment pour lutter contre la prolifération de certaines maladies, il est demandé un budget de 500 € supplémentaire.

Ces interventions ne seront déclenchées qu'après aval des services de la mairie, et facturées directement à la mairie.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le partenariat mis en place avec la Fondation 30 Millions d'amis et l'association 4 Pattes en détresse et le Clinique Vétérinaire VANPARYS pour mener à bien la campagne de stérilisations des chats errants à THIZY LES BOURGS, **approuve** les termes de la convention « 30 Millions d'amis » 2021 et ses conditions financières, **approuve** le nombre de stérilisations à prévoir pour THIZY LES BOURGS pour 2021 au nombre de 35, **autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer cette convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis », **dit** qu'un budget de 500 € maximum sera mis en place pour des besoins exceptionnels de soins et euthanasie de chats errants, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, **dit** que les crédits seront prévus au Budget 2021.

↳ Ouverture dominicale des commerces 2020

Chaque année, le maire peut être sollicité par les commerçants pour l'ouverture exceptionnelle de leur magasin certains dimanches toute la journée.

Aujourd'hui nous sommes saisis d'une demande (ALDI) pour les dimanches 20 et 27 décembre 2020.

Pour rappel, ces demandes doivent être à l'initiative des commerçants et non à l'initiative de la commune. Les autorisations d'ouvertures ne sont pas nominatives mais autorisent tous les magasins de la même branche. En 2019, aucune ouverture dominicale exceptionnelle n'a été demandée au Maire par les commerçants. En 2018, la société ALDI a été autorisée à ouvrir les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

Comme le veut la procédure réglementaire, les syndicats ont été sollicités pour avis.

Dans le contexte sanitaire actuel et afin de soutenir les activités commerciales, une note de la Ministre du Travail invite les Maires à apporter une réponse favorable à toutes ces demandes et encourage également les autorisations pour les dimanches du mois de janvier 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 25 voix « pour » et 4 « abstention », **décide d'émettre** un avis favorable à l'ouverture dominicale exceptionnelle les dimanches 20 et 27 décembre 2020 pour les magasins de la branche « commerce de détail alimentaire », **autorise** l'ouverture des commerces de toutes branches les dimanches de JANVIER 2021, **autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'arrêté municipal à prendre en conséquence, **dit** que cette décision ainsi que l'arrêté seront notifiés au demandeur, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↳ Mise à disposition d'un terrain communal « Allée de la Raze » à Thizy, à la COR Projet de chaufferie bois pour réseau de chaleur

La COR, qui dispose de la compétence « réseau de chaleur », porte le projet de réseau de chaleur / chaufferie bois à THIZY LES BOURGS.

Pour ce faire, une chaufferie centrale « bois » doit être construite sur notre territoire sur un site central et stratégique afin de limiter les coûts de construction de réseau et de déperdition de chaleur.

Le site retenu est un terrain communal situé « allée de la Raze-rue de l'Hospice » que la commune a récemment acheté à la SCI CHABOUD (Consorts Dumas) et cadastré AC283.

La COR a besoin pour ce projet que du terrain nu situé à l'arrière du bâtiment et accessible via l'allée de la Raze, pour 2 000m² environ.

La COR a déposé un permis de construire pour cette chaufferie bois le 14/09/2020 enregistré sous le numéro PC06924820.00018 qui est toujours en cours d'instruction auprès des services de l'Etat (DDT69).

Pour permettre cette construction, la commune peut mettre à disposition ce terrain à la COR pour la réalisation de ce projet. Ce projet étant d'intérêt général, cette mise à disposition est proposée à titre GRATUIT

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette mise à disposition du terrain à la COR ou toute personne morale ou physique qui s'y substituera pour la construction et fonctionnement de la chaufferie bois-réseau de chaleur, **fixe** la redevance d'occupation du terrain AC283 pour 2 000m² environ à titre gratuit, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le procès-verbal de mise à disposition qui sera rédigé entre les parties, ainsi que tout document relatif à ce dossier, **dit** que les frais et taxes générés par cette mise à disposition seront dus par la COR ou toute personne morale ou physique qui s'y substituera.

↳ **Déclassement d'une emprise publique – Vente d'une partie du chemin rural 6 Hameau « La Parelle » - La Chapelle de Mardore à Monsieur SALEL**

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré pour acquérir une partie du chemin rural n°6 au droit de sa propriété située au Hameau « la Parelle – La Chapelle de Mardore » car cette partie de chemin n'étant plus ouverte ni utilisée du public permettrait au demandeur d'agrandir sa propriété et ainsi se clôturer.

Considérant la sécurité publique et routière au droit de ces accès voirie,

Considérant que l'assiette de cette emprise publique à céder mesure 120 m² environ ne remet pas en cause la bonne circulation sur les voies publiques sur ces sites.

Vu l'estimation des Domaines en date du 30/11/2020 valorisant ces emprises à 1 € du m².

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à M. Xavier SALEL ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **valide** l'emprise du terrain à céder de 120 m² environ, **déclasse** du Domaine Public cette emprise à céder, **fixe** le prix de vente à 1 € du m², **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à SIGNER l'acte authentique ainsi que toute document relatif à ce dossier, **dit** que les frais de géomètre et de Notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

↳ **Déclassement d'une emprise publique – Vente d'un tènement « Impasse Richard – Le Bois Brochet » à Bourg de Thizy à la société SAS CAT**

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré pour régulariser les limites cadastrales de sa propriété avec le domaine public et la propriété commune (terrain extérieur du CAP) située « Impasse Richard – Le Bois Brochet – Bourg de Thizy ».

En effet, la clôture et le talus existants ne suivent pas exactement la limite cadastrale.

Aussi, une partie du terrain à céder n'est pas cadastré car était l'ancien chemin de desserte des teintureries. Cette desserte faisait donc partie du domaine public.

Vu l'estimation des Domaines en date du 30/11/2020 valorisant ces emprises à 4 € du m².

Vu le projet de division du Géomètre proposant le découpage des parcelles à céder suivant :

227m² issus de 025AB206

28m² issus de 025AB197

25m² issus de 025AB Domaine Public

181m² issus de 025AN Domaine Public

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à la société SAS CAT ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **valide** l'emprise du terrain à céder mesuré par le géomètre à savoir 227m² issus de 025AB206, 28m² issus de 025AB197, 25m² issus de 025AB DP, 181m² issus de 025AN DP, **déclasse** du Domaine Public ces emprises à céder, **fixe** le prix de vente à 4 € du m², **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique ainsi que tout document relatif à ce dossier, **dit** que les frais de géomètre et de Notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

↳ **Vente de terrains – régularisation de propriétés « Ilot Jaurès – Rue Rolland de la Platière » à Thizy – COR / DE LA GARANDERIE / Commune**

Monsieur le Maire expose la COR a bientôt finalisé les travaux concernant les parkings et espaces verts créés « rue Rolland de la Platière et attenant à l'Ilot Jaurès à Thizy.

Afin de rétrocéder ces terrains à la Commune, la COR a fait intervenir un géomètre afin délimiter les parcelles concernées.

Ainsi, la COR doit céder à la commune les parcelles suivantes :

Partie haute : AB514 (immeuble Buttita déconstruit devenu espace public) et AB577-391-392 (non bâti pour 500m² environ)

Partie basse : AB 668 de 115m² correspondant à l'ancienne grange

Aussi, afin de régulariser la limite de propriété avec le jardin de M. Baudouin DE LA GARANDERIE, riverain du parking, il y a lieu d'acquérir un tènement de 88m² issus de AB574 lui appartenant, sous réserve d'entretenir des végétaux servant de barrière visuelle entre le parking et sa propriété.

Vu la saisine des Domaines en date du 30/11/2020, pour la valorisation de ces parcelles,

Vu le projet de division du Géomètre proposant le découpage des parcelles à céder,

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour ces ventes, **valide** l'emprise des terrains à céder mesurée par le géomètre à savoir :

COR / Commune

Partie haute :

AB514 de 91 m² (immeuble BUTTITA déconstruit devenu espace public)

AB675 de 356m² (issu de AB577), AB671 de 73m² (issus de AB391) et AB673 de 107m² (issus de AB392)

Partie basse :

AB 668 de 115m² correspondant à l'ancienne grange

De la Garanderie / Commune

AB574g de 88m²

fixe le prix de vente à 1 € symbolique pour chacune de ces ventes, **fait rédiger** dans l'acte authentique pour la cession de la parcelle AB574g que l'entretien de la parcelle et de sa haie seront réalisés par la Commune conformément aux accords avec M. De la Garanderie, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer chaque acte authentique ainsi que tout document relatif à ce dossier, **dit** que la parcelle AB 665 de 55m² correspondant à une parcelle attenante à la « rue Rolland de la Platière » sera à reverser au Domaine Public, **dit** que les frais de géomètre et de Notaire resteront à la charge de la Commune.

↳ Vente d'un terrain communal Hameau « La Forêt » à Bourg de Thizy à Monsieur René GANIER

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré pour acquérir deux emprises publiques au droit de sa propriété située au Hameau « la Forêt – Bourg de Thizy » afin d'aménager ses entrées – sorties véhicules.

Considérant la sécurité publique et routière au droit de ces accès voirie,

Considérant que l'assiette des emprises à céder 41m² et 212m² environ ne remet pas en cause la bonne circulation sur les voies publiques sur ces sites.

Vu l'estimation des Domaines en date du 10/11/2020 valorisant ces emprises à 7 € du m².

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à M. René GANIER ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **valide** l'emprise du terrain à céder mesuré par le géomètre à 41m² et 212m² environ, **déclasse** du Domaine Public ces emprises à céder, **fixe** le prix de vente à 7 € du m², **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique ainsi que toute document relatif à ce dossier, **dit** que les frais de géomètre et de Notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

↳ Vente d'un terrain communal « Le Fouilloux – Chemin des Camélias » à Thizy – Vente à Monsieur Florent FERRIERE

Monsieur FERRIERE a sollicité la Commune pour acquérir le lot n°1 de 712m² du lotissement « Les Pierres Plantées » à Thizy, ainsi qu'une parcelle supplémentaire de 500 m² hors lotissement afin d'agrandir l'assiette de son projet.

Il est rappelé que le prix du terrain au lotissement Les Pierre Plantées est fixé à 1 € du m², il est donc proposé de vendre la parcelle supplémentaire hors lotissement aux mêmes conditions, soit 1 € du m².

Il est également rappelé que la vente est soumise à l'obtention du permis de construire d'une maison bois ou ossature bois, dans un délai de 6 mois après la signature du compromis.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à M. Florent FERRIERE ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **valide** l'emprise du terrain à céder mesuré par le géomètre à savoir 500m² environ issus de A19-10, **fixe** le prix de vente à 1 € du m², la TVA ne s'appliquant pas, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique ainsi que tout document relatif à ce dossier, **dit** que les frais de géomètre et de Notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

↳ Rapport annuel 2019 – Commission consultative des services publics locaux (COR)

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien a transmis son **rapport d'activité 2019 qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 17/09/2020.**

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des administrés sur la qualité et la performance du service.

Il indique notamment les éléments suivants :

1/ Gestion des déchets.

Il est exposé les faits marquants de l'année 2019, avec notamment la dernière étape de l'harmonisation de la collecte sur le territoire. Le service travaille aujourd'hui sur l'optimisation des points de collecte. L'agrandissement de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues est également un fait important de cette année 2019.

Les actions de prévention ont été nombreuses et leurs retours sont positifs.

345 composteurs ont été distribués sur le territoire en 2019.

Les actions de prévention menées sur les marchés peuvent être étendues à toutes les communes, sur simple demande auprès du service.

On constate une diminution des ordures ménagères collectées et une augmentation des emballages recyclables. Cette augmentation est positive.

Le tonnage global de la collecte diminue, et à l'inverse celui des déchèteries augmentent.

Il est proposé d'étudier la mise en place de racks pour la collecte de cartons bruns à des endroits stratégiques. Trop souvent, celui-ci est mal trié et il est rappelé qu'il doit se déposer en déchèterie. Les refus, représentés par les objets mal triés, sont remis dans la filière d'élimination des ordures ménagères, ce qui engendre un coût supplémentaire.

Le budget de l'année 2019 présente une baisse des dépenses de fonctionnement, expliquée par le changement de mode de gestion et de mode de collecte

2/ Abattoir.

Le bilan de l'année 2019 est marqué par la mise en demeure de l'abattoir par les services vétérinaires en janvier 2019 ainsi que la levée de cette dernière en juillet grâce aux mesures prises par la SECAT.

L'année est également marquée par une hausse du tonnage de 1.68%, qui a atteint 3220 Tonnes.

L'évolution de la taxe d'usage est restée identique à 2018 soit 0,050 €/Kg

Il est noté un pic du poids abattu en kg au mois d'octobre atteignant 284 543.77 kg.

La COR rappelle que le coût total engagé pour les travaux de gros entretien effectués en 2019 s'élève à 80 472 €.

3/ Assainissement.

Assainissement collectif :

Les chiffres clés du service sont présentés.

Il est à noter que certains réseaux anciens sont des dalots en pierre, souvent sans regard d'accès. Tous les ans, le service assainissement procède au renouvellement des réseaux d'assainissement les plus dégradés.

Assainissement non collectif :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) établit un rapport dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement de l'installation (périodicité des contrôles : 10 ans) ou dans le cadre d'une vente (contrôle de bon fonctionnement de l'installation d'ANC de moins de 3 ans à fournir à l'acquéreur au moment de la vente). Le rapport du diagnostic est ensuite transmis à l'usager. En cas de non-conformité de l'installation avec risques sanitaires et/ou environnemental, le propriétaire a obligation de réaliser les travaux de mise en conformité sous 4 ans à compter de la réception du rapport du SPANC. En cas d'absence d'installation, le propriétaire est mis en demeure de réaliser une installation d'ANC conforme à la réglementation dans les meilleurs délais.

En cas de vente, quelle que soit la non-conformité diagnostiquée par le SPANC, l'acquéreur doit réaliser les travaux de mise en conformité dans l'année suivant l'acquisition de l'habitation.

En cas de non-respect de ces obligations, la loi prévoit la possibilité de facturer une redevance majorée jusqu'à 100% au propriétaire. Cette démarche nécessiterait la prise d'une délibération de la part du bureau communautaire. Le montant maximum de cette pénalité financière serait de 193.36 € TTC.

En cas de non-respect de ces obligations, le Maire peut également avoir recours à son pouvoir de police dans le cadre d'une atteinte à la salubrité publique. Les modalités sont décrites dans le règlement du service.

Eau Potable :

Cette compétence a été transférée à la COR au 1^{er} janvier 2020 et fait l'objet d'une présentation avec les chiffres clés.

4/ Centres nautiques.

La fréquentation d'Aquaval a augmenté en 2019 contrairement aux 2 autres piscines.

La piscine de Cours la Ville a été fermée le 4/03/2019 pour des raisons de sécurité. Le personnel de la piscine a été rapatrié à Aquaval ce qui a permis d'accueillir plus de groupes sur ce site.

Une comparaison a été faite entre le cout d'un usager à Aquaval et à Amplepuis. Il en ressort qu'un reste à charge pour la collectivité est de 5,24€ à Tarare et 23€ à Amplepuis. La différence s'explique par le fait que la piscine d'Amplepuis est une piscine d'été avec les mêmes contraintes qu'une piscine ouverte à l'année notamment en termes de vidanges des bassins.

5/ Le Camping du Lac des Sapins.

Les activités du Lac des Sapins et leur bilan 2019 (DSP Campéole, redevance d'occupation du domaine public, régie) sont présentées. Les conditions météorologiques de 2019 ont été bonnes dans l'ensemble ce qui a permis d'avoir une belle fréquentation sur le site.

En ce qui concerne la baignade biologique, il est rappelé qu'il existe un abonnement intéressant pour les locaux. Il y a eu une baisse du nombre d'entrées en 2019 expliquée par la fuite du liner fin mai, qui a repoussé l'ouverture de la baignade. Il est souligné que près d'une personne sur deux qui fréquente la baignade biologique vient de la métropole de Lyon (46%).

Les rapports annuels d'activités de chacun de ces services sont disponibles en Mairie.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** de ces rapports et des informations présentées, **dit** que ces dossiers sont mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

↳ Rapport annuel 2019 – prix et qualité du service assainissement COR

Le rapport annuel 2019 sur la Qualité et le Prix du service public de distribution de l'Assainissement Collectif et Non-Collectif fourni par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), nous a été communiqué comme chaque année. Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Ce rapport nous donne, notamment, les éléments suivants concernant l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy (CCPAT), de la Haute Vallée d'Azergues, du SIAPT dissout, de Dième et Saint-Appolinaire :

1- Les chiffres clefs du service

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Assainissement collectif | Abonnés | 19 441 |
| | Volumes facturés | 2 193 988 m ³ |
| | Prix TTC moyen du service au m ³ pour 120 m ³ | 2,980 € |
| | Mode de gestion du service et titulaire des contrats | Délégation de service public à SUEZ et VEOLIA 6 contrats d'affermage |
| | Stations d'épuration | 39 |
| | Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat | 2 Lamure-sur-Azergues et Les Sauvages |
| | Stations non conformes en performances déclarées par les services de l'Etat | 2 Lamure-sur-Azergues et Les Sauvages |
| | Quantité de boues issues des STEPS | 1 551 tonnes de matières sèches |
| | Longueur de réseau | 624 km |
| | Postes de relèvement | 28 |
| | Bassins d'orage sur réseau unitaire | 9 |

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Assainissement non collectif | Usagers | 5 332 |
| | Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement | 95.70 € TTC |
| | Coût moyen du contrôle de conception | 90.00€ TTC |
| | Coût moyen du contrôle de réalisation | 124.18 € TTC |
| | Mode de gestion du service et titulaire du contrat | Délégation de service public à SUEZ (fin du contrat au 30/09/2027) |

2- L'essentiel de l'année 2019

Secteur Haute Vallée d'Azergues :

- Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Poule les Echarmeaux ;
- Investigations sur le système de collecte de Grandris afin de localiser les eaux claires parasites ;
- Travaux de dévoiement du réseau d'assainissement existant pour construction salle multisport ;
- Renouvellement de la clôture de la station d'épuration de Claveisolles ;
- Sécurisation du poste de refoulement La Rivière à Grandris ;
- Réfection du chemin accès afin de dévoyer les eaux pluviales de ruissellement en entrée de station d'épuration à Saint Nizier d'Azergues.

Secteur Amplepuis-Thizy :

- Poursuite de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de Ranchal ;
- Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées rue du Stade à Cublize ;
- Travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales rue du Stade à Cublize ;
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées, le Bancillon à Saint Jean La Bussière ;
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées, le Clos du Crêt à Amplepuis ;
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement en domaine privé Rue des Fontaines à Amplepuis ;
- Travaux de réhabilitation des branchements du 6 au 8 rue Belfort à Amplepuis ;
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Place du Commerce à Thizy les Bourgs ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de débit sur le réseau d'assainissement de Marnand ;
- Renouvellement de la clôture de la station d'épuration de Saint Claude Huissel ;
- Poursuite de la mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement.

Secteur SIAPT dissout :

- Poursuite de la mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées et élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales à Saint Loup ;
- Inspection télévisuelle du collecteur de transfert sur Pontcharra sur Turdine sur 1 700 ml ;
- mesure sur réseau d'assainissement afin d'identifier l'origine d'une pollution à Affoux ;
- Travaux d'élimination des eaux claires parasites par mise en séparatif Le Bourg - travaux de déconnection d'une source à Affoux ;
- Travaux de réhabilitation du réseau : création réseau EU neuf et conservation réseau unitaire en EP strict RD 7 afin d'éliminer les ECP et limiter les déversements au milieu naturel ;
- Travaux d'élimination des FCCP du système d'assainissement La Gare avec la réhabilitation des réseaux Rue de l'Hormet à Saint Romain de Popey ;
- Extension réseau d'eaux usées - Route d'Ancy à Saint Romain de Popey ;
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales aux Olmes ;
- Curage des lagunes de Ordilly et la Chatonnière à Saint Romain de Popey

3- Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

| | Indicateurs | |
|---------------------------------|--|------------------------|
| Assainissement collectif | Taux de desserte par des réseaux de collecte des Eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur) | 95 % |
| | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux | 71/120 |
| | Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau) | 100 % |
| | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation | 100 % |
| | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis | 0 % |
| | Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau | 2.48 |
| | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau | Non calculé |
| | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau | Non communiqué |
| | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 90/120 |
| | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 2.01 % |
| | Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation | Oui 9.383 pour 1000 |

L'intégralité du rapport est disponible en mairie sur simple demande.

Le conseil municipal, oui l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** de ce rapport et des informations présentées, **dit** que ce dossier est mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

↳ Rapport annuel 2019 – prix et qualité du service déchets COR

Le rapport annuel 2019 sur la Qualité et le Prix du service public d'élimination des déchets fourni par la COR nous a été communiqué comme chaque année.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal. L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des administrés sur la qualité et la performance du service.

Ce rapport nous donne en plus des statistiques et résultats, des éléments sur les actions menées en 2019 notamment pour les animations de sensibilisation menées auprès du grand public.

A noter qu'un travail d'harmonisation du mode de collecte a été mené sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser les points de regroupements.

Les déchetteries sont de plus en plus fréquentées :

Nombre de passages sur le site de Bourg de Thizy :

2017 = 18 897

2018 = 24 270

2019 = 23 224

A noter que, pour la redevance spéciale mise en place, nous pouvons constater les chiffres suivants entre 2016 et 2018 :

| | Nombre d'assujettis | Recettes | Coût au litre |
|-------------|---------------------|------------------------|----------------|
| 2016 | 121 | 394 288.00 € | 0.040 € |
| 2017 | 126 | 468 972.60 € | 0.040 € |
| 2018 | 126 | 433 227.46 € | 0.040 € |
| 2019 | 119 | 416 888.16 € | 0.040 € |

Le taux d'enlèvement des ordures ménagères a été voté avec un taux différencié entre la zone urbaine de Tarare et les autres communes extérieures (délibération n°COR2017-265 délimitation périmètres et n°COR2018-116 fixation des taux).

TEOM 2019 : 11.93 % pour la zone urbaine de Tarare ; 10.93 % zone extérieure de Tarare et autres communes

TEOM 2018 : 11.93 % pour la zone urbaine de Tarare ; 10.93 % zone extérieure de Tarare et autres communes

TEOM 2017 : 11.93 %

TEOM 2016 : 11.93 %

TEOM 2015 : 11.93 %,

TEOM 2014 : 11.93 %

TEOM 2013 : CCPAT : 11.50 % ; CCHVA : 9.50 % ; CCPT : 13.50 %)

Le taux pour 2020 est de 9.93 %

Le rapport d'activité est disponible en mairie.

Le conseil municipal, oui l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** de ce rapport et des informations présentées, **dit** que ce dossier est mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

↳ **Rapport annuel 2019 – eau potable : prix et qualité du service public de distribution d'eau potable – SIE Rhône Loire Nord / qualité des eaux destinées à la consommation humaine ARS**

Le **rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du service public de distribution d'Eau Potable**, nous a été communiqué comme chaque année par les services du Syndicat des Eaux Intercommunal RHONE LOIRE NORD.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des administrés sur la qualité et la performance du service.

Ce rapport nous donne notamment les éléments suivants :

La compétence EAU POTABLE a été transférée à la COR depuis le 1^{er} janvier. Néanmoins le syndicat des eaux intercommunal Rhone Loire Nord demeure et poursuit ses fonctions et ses missions

Le service est exploité en affermage par délégation de service public. Nature du contrat :

● Nom du prestataire : SUEZ Eau France (ex-Lyonnais des Eaux)

● Date de début de contrat : 1er septembre 2009

● Date de fin de contrat initial : 31 août 2021

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30 avril 2025

Pour THIZY LES BOURGS, le tarif de l'eau intégrant la redevance de pollution domestiques est de :

Prix au 01/01/2018 : 3.54 € ttc / m3

Prix au 01/01/2019 : 3.59 € ttc / m3.

Aussi, le rapport annuel 2019 sur la Qualité de l'eau d'alimentation destinée à la consommation humaine, nous a été communiqué comme chaque année par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des administrés sur la qualité et la performance du service.

THIZY LES BOURGS dépend de l'unité de distribution de RLN 69 COMMELLE VERNAY, qui appartient au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RHONE LOIRENORD.

L'eau distribuée provient des captages de COMMELLE VERNAY (puits situés en nappe alluviale de la Loire)

La ressource en eau bénéficie de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Avant distribution, l'eau subit un traitement de désinfection.

Le syndicat a confié la gestion de la distribution de l'eau à la société Suez-Lyonnaise des Eaux.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme, et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Appréciation globale de l'eau en 2019 :

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 présente une bonne qualité bactériologique.

L'eau est peu calcaire.

Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

Le conseil municipal, oui l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** de ce rapport et des informations présentées, **dit** que ce dossier est mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Location des biens communaux :

- Fin du bail de location d'un appartement situé 80 route de Marnand entre la commune et l'association CAPSO au 19 novembre 2020.
- Fin du bail de location d'un appartement situé 4 place Paul Guéri entre la commune et le CHBV au 31 décembre 2020.
- Suspension du loyer de Mme ABRAM Frédérique (Le Zamzibar – Marnand) dans le cadre de la fermeture de son commerce pendant la période de confinement.
- Suspension du loyer de Mme DJAIL Sonia (Le Café des Sports – Thizy) dans le cadre de la fermeture de son commerce pendant la période de confinement.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement de la concession n° 58-59 : Famille TISSERAND pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 1075 : Famille DAMON pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 171 : Famille DEMONT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement de la concession n° 307 : Famille CARTEL pour une durée de 15 ans
- Acquisition de la concession n° 1308 : Famille ACHEREG pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 1031 : Famille VAGINAY pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Mardore :

- Renouvellement de la concession n° 143 : Famille PLASSE-GUILLERMIN-CHABERT pour une durée de 30 ans
- Acquisition case columbarium n° 6 : Famille LAFOND pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement de la concession n° 157 : Famille DEPIERRE-BILLET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 248 : Famille BOURBON pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 28-29 : Famille COLUSSI pour une durée de 15 ans
- Renouvellement de la concession n° 41-42 : Famille BERANGER pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 39-40 : Famille ROCHARD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement de la concession n° 19 : Famille DUMAS pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement de la concession n° 648 : Famille MONCORGE-BRAVARD pour une durée de 30 ans
- Acquisition de la concession n° 860 : Famille FAVRICHON-VALLET pour une durée de 30 ans

↳ Finances :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2021 à hauteur de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne. **Taux d'intérêt** : €str + marge de 0,33 % - **Commission de non utilisation** : 0,04 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts. **Frais de dossier** : 600 €
- Virement de crédits : réduction des dépenses imprévues à hauteur de 3 200 € afin de pouvoir créditer le compte 454101 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers » permettant ainsi la prise en charge financière de la facture de la Sté EIFFAGE concernant les travaux de voirie liés au sinistre de la Rue Edouard Millaud s'élevant à 3 920,04 €.
- Virement de crédits : réduction des dépenses imprévues à hauteur de 4 260 € afin de pouvoir créditer le compte 10226 « Taxe d'aménagement » permettant ainsi la prise en charge financière de la facture de la COR concernant le reversement à hauteur de 77 % de la taxe d'aménagement perçue au titre des autorisations d'urbanisme à vocation économique s'élevant à 4 254,34 €.

↳ Urbanisme :

- Signature de l'avenant à la convention signée en 2017 relative à la mise en place d'un service commun ADS. Cet avenant prolonge la durée de celle-ci jusqu'au 30 avril 2021.

↳ Régies :

- Suppression de la régie de recettes « Cantine scolaires et Garderies périscolaires » à compter du 1^{er} janvier 2021.

↳ Notification de marché :

| OBJET DU MARCHÉ | TITULAIRE DU MARCHÉ | DATE DE LA NOTIFICATION | DURÉE DU MARCHÉ | MONTANT DU MARCHÉ HT |
|---|--|-------------------------|----------------------|--|
| Acquisition de fournitures administratives et scolaires | Lot 1 : cartouche d'impression – ACIPA Lot 2 : papier pour impression LYON BUREAU Lot 3 : fournitures de bureau LYON BUREAU Lot 4 : fournitures scolaires DEVELAY | 3 août 2020 | 3 ans | Lot 1 maxi 1000 € Lot 2 maxi 3000 € Lot 3 maxi 7000 € Lot 4 maxi 17 000 € |
| Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire en liaison chaude | NEW REST | 10 juillet 2020 | 1 an | 2,75 € / repas Maxi 68750 € |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de 2 bâtiments 28 rue Christorée en locaux associatifs. | Atelier d'architecture Seriziat | 5 octobre 2020 | La durée des travaux | 36 000,00 € |

↳ Avenant de marché :

| OBJET DU MARCHÉ | TITULAIRE DU MARCHÉ | OBJET DE L'AVENANT | MONTANT DE L'AVENANT | NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT |
|--|---------------------|---|----------------------|------------------------------|
| 2017-37 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène LOT 2 consommables d'hygiène et d'entretien | FCH | Surconsommation de certains produits à cause du COVID | 1667,00 € | 7667,00 € |

↳ Remboursements sinistres :

| Assurances/Tiers | Sinistres | Remboursements |
|------------------|----------------------------------|----------------|
| ALLIANZ | SINISTRE 2020-14 – BRIS DE GLACE | 746,33 € |

↳ Devis :

| Tiers | Objet | Date | Montant TTC |
|-----------------|--|------------|-------------|
| TRONCY Florent | REPARATION TRONCONNEUSE STIHL | 12/10/2020 | 30,40 € |
| GRAIL | PNEUS VEHICULE PM + HUILE CAMION BONETTI | 12/10/2020 | 202,26 € |
| MAGNIN C | REPLACEMENT DU MOTEUR SUR UN VOLET ECOLE DE MARNAND | 12/10/2020 | 571,66 € |
| PHARMACIE CENTR | APPROVISIONNEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - SEPT 2020 | 13/10/2020 | 94,15 € |
| PHARMACIE CENTR | APPROVISIONNEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - SEPT 2020 | 13/10/2020 | 94,15 € |
| PHARMACIE CENTR | APPROVISIONNEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - SEPT 2020 | 13/10/2020 | 94,15 € |
| PHARMACIE CENTR | APPROVISIONNEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - SEPT 2020 | 13/10/2020 | 95,35 € |
| PHARMACIE CENTR | APPROVISIONNEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - SEPT 2020 | 13/10/2020 | 95,35 € |
| SEDI | CARTES ELUS - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE | 13/10/2020 | 93,60 € |
| CPS | MISSION SPS POUR REHABILITATION TARVAUX LOCAUX ASSOCIATIFS | 13/10/2020 | 3 384,00 € |
| ALPES CONTROLES | CONTROLE TECHNIQUE REHABILITATION LOCAUX ASSOCIATIFS | 13/10/2020 | 4 224,00 € |
| ABS COMMUNIC | BARRIERES DE PROTECTION EFS | 13/10/2020 | 646,80 € |
| TRONCY FLORE-01 | REPARATION TRONCONNEUSE SHINDAWA | 13/10/2020 | 55,96 € |
| CELONA | FOURNITURES DE CORBEILLES CENDRIERS POUR STADE CHATELUS ET BOUDIER | 14/10/2020 | 1 564,80 € |
| GOUTTE LOIC | TRAVAUX DE PEINTURE ECOLE DE MARNAND | 15/10/2020 | 5 285,86 € |
| DEVELAY | 126 68 04 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE | 15/10/2020 | 71,89 € |
| JL SYSTEMS | INSTALLATION DE 2 POSTES TELEPHONIQUES EFS | 16/10/2020 | 862,80 € |
| LYON BUREAU | FOURNITURES ESPACE FRANCE SERVICES - OCT 2020 | 16/10/2020 | 101,57 € |
| BUFFIN GARAGE | REPARATION CREVAISON RENAULT KANGOO BX-774-LK | 16/10/2020 | 674,72 € |
| LOCAMUC PARTEO | TRACTOPELLE DU 12 AU 14-10-2020 | 16/10/2020 | 495,00 € |
| LOCAMUC PARTEO | ROULEAU COMPCTEUR + REMORQUE LE 14-10-2020 | 16/10/2020 | 102,96 € |
| LUDIC-01 | 435718 - MANUELS SCOLAIRES - ECOLE LE CHATEAU | 16/10/2020 | 128,00 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION NACELLE DU 12 AU 14-10-2020 | 19/10/2020 | 456,19 € |
| PERONNET FRERES | TRAVAUX CHAUFFAGE PLOMBERIE ECOLE M OVIZE COQUILLAGE ET BOULODROME | 20/10/2020 | 157,20 € |
| PERONNET FRERES | TRAVAUX LOGEMENT GENDARMERIE | 20/10/2020 | 515,36 € |
| PERONNET FRERES | TRAVAUX LOGEMENT GRAIL DIDIER | 20/10/2020 | 61,60 € |
| PERONNET FRERES | TRAVAUX LOGT ADJ CHEF GENDARMERIE | 20/10/2020 | 42,48 € |
| PERONNET FRERES | REMISE EN SERVICE CHAUDIERE ECOLE LE COQUILLAGE | 20/10/2020 | 42,00 € |
| ABS COMMUNIC | LOGOS ADHESIFS POUR VEHICULES TLB | 20/10/2020 | 685,68 € |
| CAILLOT | MICRO SANS FIL | 20/10/2020 | 162,10 € |
| RAQUIN GILLES | FOURNITURES DIVERSES PAPIER DECO SCOTCH | 20/10/2020 | 50,00 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION NACELLE LE 19-10-2020 | 20/10/2020 | 232,66 € |
| REALITES URBAIS | ETUDE DE FAISABILITE POUR AMENAGEMENT DES RUES JEAN MERLE ET CHRISTOREE | 27/10/2020 | 2 340,00 € |
| ROLIN DANIELLE | SAPIN DE NOEL | 27/10/2020 | 2 684,00 € |
| CAILLOT | FOURNITURES DIVERSES POUR TRAVAUX ELECTRIQUES BAR LE CHAPELARD | 27/10/2020 | 763,74 € |
| LEGALLAIS-01 | FOURNITURES DIVERSES CTM | 27/10/2020 | 160,62 € |
| LEPINE FRERES | REPARATION POELE A GRANULES BAR LE CHAPELARD | 27/10/2020 | 334,45 € |
| LEPINE FRERES | REPARATION CHAUFFERIE BOIS MARDORE | 28/10/2020 | 784,68 € |
| REALITES URBAIS | MO REQUALIFICATION CENTRES BOURGS MARDORE ET LA CHAPELLE DE MARDORE | 28/10/2020 | 37 800,00 € |
| RAQUIN GILLES | LIVRES NOVEMBRE MEDIEAQUE THIZY | 28/10/2020 | 660,25 € |
| NEWREST RESTAUR | 1628 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - OCT 2020 | 30/10/2020 | 4 723,24 € |
| THEVELEC | TRAVAUX ALIMENTATION ET INSTALLATIONS BOITERS DEFIBRILLATEURS | 02/11/2020 | 3 101,93 € |
| OLIVIER NET | FOURNITURE DE 3 CHARIOTS DE MENAGE | 02/11/2020 | 972,00 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION NACELLE ARAIGNEE 15 M DU 26 AU 28-10-2020 | 03/11/2020 | 1 130,10 € |
| TRONCY FLORE-01 | REPARATION TONDEUSE ETESIA | 03/11/2020 | 418,73 € |

| | | | |
|-----------------|--|------------|-------------|
| EURO MAINTENANC | REPARATION BALAYEUSE | 03/11/2020 | 258,66 € |
| GARNIER | REPARATION SALEUSE | 03/11/2020 | 1 359,67 € |
| INTERSPORT | FILETS CAGE DE FOOT STADE CHATELUS | 03/11/2020 | 125,00 € |
| SCIERIE LION | FOURNITURE DE BOIS POUR LOCAL CHASSE MARNAND | 04/11/2020 | 39,60 € |
| CHUZEVILLE ETS | FOURNITURES DE MATERIELS POUR LOCAL CHASSE MARNAND | 04/11/2020 | 308,90 € |
| ABS COMMUNIC | FOURNITURE D'UNE BORNE DISTRIBUTEUR DE GEL HYDROALCOOLIQUE | 04/11/2020 | 588,00 € |
| CAP SECURITE | REPARATION ET CHANGEMENT ECRAN VIDEOSURVEILLANCE | 04/11/2020 | 1 453,87 € |
| SUEZ | CHANGEMENT POTEAU INCENDI RUE DU CHALET THIZY | 04/11/2020 | 2 556,00 € |
| SIGMA EXPERTISE | ANALYSES AMIANTE SUR ENROBES MARDORE ET LCM | 05/11/2020 | 7 830,00 € |
| SIGMA EXPERTISE | ANALYSES AMIANTE ENROBES PASSERELLE RUE DU CHATEAU THIZY | 05/11/2020 | 828,00 € |
| MEDIMASQUE | FOURNITURE DE 6000 MASQUES CHIRURGICAUX TYPE 2 COVID | 05/11/2020 | 506,40 € |
| GARNIER | REPARATION TRACTEUR CLASS | 05/11/2020 | 734,06 € |
| SIGMA EXPERTISE | ANALYSE AMIANTE ENROBES PARKING LOCAUX ASSOCIATIFS RUE CHRISTOREE | 06/11/2020 | 174,00 € |
| PERFORMA ENVIRO | EXPERTISE ET INVESTIGATIONS RADON ECOLE LE COQUILLAGE THIZY | 06/11/2020 | 3 741,77 € |
| DEVELAY | 127 6558 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE LE CHATEAU | 07/11/2020 | 61,36 € |
| WURTH | MATERIEL DIVERS CTM | 09/11/2020 | 200,80 € |
| VEDITEX | EPI AGENTS CTM | 10/11/2020 | 3 844,02 € |
| PERONNET FRERES | REPARATION CHAUDIERE BAR MARNAND | 10/11/2020 | 204,00 € |
| COMAT | VITRINE AFFICHAGE ECOLE MARNAND | 10/11/2020 | 462,84 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION BRISE BETON LE 10-11-2020 | 10/11/2020 | 19,87 € |
| DIMASPORT | MATELAS POUR MUR ESCALADE SALLE CHABOUD | 10/11/2020 | 1 326,38 € |
| L'ATHANOR | 194 097 - PANIER DE BASKET - ECOLE MARDORE | 10/11/2020 | 130,00 € |
| L'ATHANOR | 194 199 - JEUX - ECOLE MARDORE | 10/11/2020 | 35,00 € |
| EUROPE SERVICE | BALAIS POUR BALAYEUSE | 12/11/2020 | 793,66 € |
| FINAS | ENTRETIEN MATERIEL OUTILLAGE PELLENC | 13/11/2020 | 35,00 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION CHARIOT INDUSTRIEL 2500 KG LE 12-11-2020 | 13/11/2020 | 98,02 € |
| DEVELAY | 127 9313 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND | 14/11/2020 | 115,67 € |
| EIFFAGE | TRAVAUX DE VOIRIE BC 13 TRAVAUX SUPPL MURET SOUTÈNEMENT TROTTOIR RUE MARIE COUTURIER TH | 16/11/2020 | 652,20 € |
| ORANGE-02 | RACCORDEMENT RESEAU TELEPHONE LOT PIERRES PLANTEES | 16/11/2020 | 8 488,80 € |
| LETANG | DICTIONNAIRES - ECOLE PRIMAIRE DE THIZY | 16/11/2020 | 900,64 € |
| EUROPE SERVICE | FLEXIBLES DE FREINS POUR BALAYEUSE | 17/11/2020 | 489,42 € |
| PF SANTI | NETTOYAGE CONCESSION 860 CIMETIERE THIZY | 18/11/2020 | 420,00 € |
| LYON BUREAU | FOURNITURES PAPIER - NOV 2020 | 18/11/2020 | 631,75 € |
| LYON BUREAU | FOURNITURES ADMINISTRATIVES - NOV. 2020 | 18/11/2020 | 470,77 € |
| PHARMACIE CENTR | COMPLEMENT TROUSSES PPMS ECOLES - NOV. 2020 | 18/11/2020 | 48,93 € |
| DUGELET | ILLUMINATIONS 2020-2021 | 19/11/2020 | 12 804,00 € |
| LBA THIVEL FOUS | REPLACEMENT BARILLETS SALLE DES SPORTS CHABOUD TH | 19/11/2020 | 1 716,74 € |
| ROCHE SARL | PORTE SECTIONNELLE LOCAL DUMAS RUE DE L'HOSPICE TH | 19/11/2020 | 5 685,60 € |
| CHERPIN ERIC | PORTE CAGE D'ESCALIERS EX MEDIATHEQUE POUR ME FILLON | 19/11/2020 | 3 014,40 € |
| DEVELAY | 128 0618 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND | 19/11/2020 | 128,31 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION MINI PELLE DU 17 AU 19-11-2020 | 20/11/2020 | 356,40 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION DUMPER SUR ROUES DU 18 AU 19-11-2020 | 20/11/2020 | 247,51 € |
| LACOMBE MOTOCUL | REPARTION DIVERS MATERIELS CTM | 20/11/2020 | 2 875,55 € |
| BUFFIN GARAGE | REPARATION CREVAISON RENAULT MIDLUM 898-AFT-69 | 20/11/2020 | 217,62 € |
| BUFFIN GARAGE | REPLACEMENT FLEXIBLES DE FREINS SUR BALAYEUSE | 20/11/2020 | 173,52 € |
| DEVELAY | 128 2116 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE THIZY | 20/11/2020 | 494,41 € |
| DEVELAY | 128 2403 - MANUELS SCOLAIRES - ECOLE MARNAND | 21/11/2020 | 238,87 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION TRACTOPELLE DU 02 AU 20-11-2020 | 23/11/2020 | 2 289,60 € |
| RAQUIN GILLES | LIVRES BIBLIOTHEQUE DE THIZY NOVEMBRE | 24/11/2020 | 408,07 € |
| EIFFAGE | TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BON DE COMMANDE 14 TRAVUX SUPPLEMENTAIRES SECTEUR COLIN BG TH | 25/11/2020 | 3 979,15 € |
| FINAS | REPARATION DEBROUSSAILLEUSE | 26/11/2020 | 281,18 € |

| | | | |
|----------------------|--|------------|---------------------|
| EIFFAGE | TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BC 15 MISE EN CONFORMITE ASSAINISSEMENT EP AV SIMONE ALBERT THIZY | 26/11/2020 | 621,68 € |
| EIFFAGE | TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE BC 16 REFECTION TROTTOIR RUE DE LA PISCINE THIZY | 26/11/2020 | 293,39 € |
| EIFFAGE | TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE BC 17 CREATION MERRELON ENROBE VERS ETS PRO FACADE THIZY | 26/11/2020 | 978,12 € |
| SIGNAUX1 | FOURNITURE DE DIVERS PANNEAUX | 26/11/2020 | 162,22 € |
| DEVELAY | 127 9368 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE THIZY | 29/11/2020 | 330,48 € |
| THEVELEC | TRAVAUX D ELECTRICITE CINEMA THIZY | 30/11/2020 | 2 391,14 € |
| THEVELEC | TRAVAUX D ELECTRICITE MAIRIE ET EFS BGTH | 30/11/2020 | 2 297,84 € |
| NEWREST RESTAUR | 2422 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - NOV 2020 | 30/11/2020 | 7 026,83 € |
| LOCAMUC PARTEO | LOCATION NACELLE 20M LE 24-11-2020 | 01/12/2020 | 232,66 € |
| DEVELAY | FOURNITURE DE 4 BANQUETTES POUR ECOLE MATERNELLE J DEPIERRE BGTH | 01/12/2020 | 489,60 € |
| SOCOTEC CONSTRU | REDACTION RVRAT SUITE TRAVAUX MISE EN CONFORITE GAZ ELEC CINEMA TH | 02/12/2020 | 1 680,00 € |
| DEVELAY | 128 7654 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE | 03/12/2020 | 187,24 € |
| TRONCY FLORE-01 | PIECES POUR MATERIEL OUTILLAGE | 04/12/2020 | 46,99 € |
| GRAIL | PNEU FORD TRANSIT BR-133-WZ | 04/12/2020 | 166,20 € |
| DEVELAY | 128 7674 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND | 04/12/2020 | 203,07 € |
| BUFFIN GARAGE | PNEUS NISSAN CABSTAR FE-640-PG | 08/12/2020 | 171,00 € |
| DEVELAY | 128 7554 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTHIZY | 10/12/2020 | 1 016,92 € |
| GRAIL | BATTERIE BONETTI DM-549-FT | 10/12/2020 | 984,30 € |
| Total GENERAL | | | 171 372,11 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 14 décembre 2020

Le Maire,

 Martin SOTTON

